



EDITER LES ARRETES D'AVANCEMENT D'ECHOLON EN SEULEMENT QUELQUES CLICS

1. Au préalable, connectez-vous sur AGIRHE avec votre identifiant et mot de passe :

<https://www.agirhe-cdg.fr/login.aspx?dep=50>

Vous pouvez faire une recherche « AVE » afin de trouver le(s) document(s) correspondant(s)

2. Téléchargez et imprimez les arrêtés d'avancement d'échelon (« ARRAVE..... »)

Il convient de cocher la case et de cliquer sur le bouton



Vous pouvez fusionner les arrêtés « ARRAVE » s'il y en a plusieurs, en les cochant et en cliquant sur l'un ou l'autre de ces choix :

Fusionner les fichiers cochés dans un PDF

Fusionner les fichiers cochés dans un Word

Vous pouvez également les supprimer après le téléchargement des arrêtés.



Les arrêtés sont disponibles seulement 30 jours à compter de la date de mise à disposition



Merci de nous contacter si :

- le délai de 30 jours est dépassé,
- vous constatez une ou des erreurs sur un arrêté.



Pensez à mettre à jour votre adresse mail de contact dans AGIRHE si celle-ci a changé.